

Un berger itinérant dans l'estuaire de la Seine

Jean Luc Thevret et sa compagne Ariane viennent de s'installer dans l'estuaire de la Seine avec leur troupeau de moutons et de chèvres. Pas de bergerie, ni de bâtiments en dur pour cette exploitation itinérante tout au long de l'année. Portrait d'un berger nomade.

"Ici, il n'y a pas beaucoup de terrains libres pour s'installer ou alors ils coûtent trop cher. Autour de Honfleur, les terrains agricoles sont en friche en attendant de devenir constructibles". La difficulté d'accéder au foncier a conduit Jean-Luc et Ariane à s'investir dans un projet d'exploitation nomade. Au départ, pas de connaissances particulières pour ce couple qui *"ne sort pas d'une école agricole"*, mais une expérience de salarié dans une exploitation laitière. Pendant cinq années, Jean-Luc s'occupe de son troupeau de brebis laitières de race Lacaune et de chèvres Saanen, *"à petite échelle"* précise-t-il. Autrement dit, sans terres et sans statut. *"J'avais demandé à la DDE de pouvoir faire pâturer sur toutes les friches le long de l'autoroute. Ils ont été surpris, mais ils ont accepté sous réserve que je reste toujours avec mon troupeau"*. Car l'idée de ce berger sans terres est de pâturer les friches, là où les prés commencent à s'embroussailler par manque d'entretien ou à cause de la déprise agricole. En 2006, son projet rencontre celui du Conseil général de l'Eure, gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral dans l'estuaire de la Seine : plus de 1000 hectares de terres agricoles gérées à partir de conventions d'usages avec des agriculteurs et d'un cahier des charges environnemental. Lorsque Jean-Luc souhaite développer son projet d'installation itinérante, le port de Rouen a rétrocédé au Conservatoire 400 hectares dans la plaine de Honfleur, dont une partie sur la commune de Berville sur mer. Le Conseil général vient également de valider le plan de gestion environnemental de ces terrains formés de dunes boisées et de pelouses dunaires. *"Le pâturage proposé par Jean-Luc nous permettait de conserver la mosaïque végétale et de garder les milieux ouverts, sans clôtures"* détaille Richard Maréchal, chargé de mission au Conseil général. Les parcours sont alors organisés sur des terrains sensibles à l'embroussaillage et vont permettre de regagner des zones de prairies. Mais il reste à vaincre les réticences des autres usagers : les agriculteurs qui font pâturer des bovins en extensif et disposent de conventions d'usage et les chasseurs qui parcourent ces zones d'octobre à février. Un accord est trouvé, ainsi que des terrains d'hivernage, la mairie de Berville sur Mer mettra à disposition des terrains communaux en zone péri-urbaine.

"Je souhaitais montrer qu'on peut redonner vie à des espaces inutilisés, vivre sereinement avec peu de moyens. Finalement, je n'ai pas le poids du foncier et donc peu de charges" explique Jean-Luc. Il a été accompagné dans sa démarche par les Défis ruraux, association Civam¹ de Haute-Normandie, qui appuie les projets atypiques. *"C'était un projet intéressant"* se souvient Violaine Dory, à l'époque animatrice aux Défis ruraux, *"et puis Jean-Luc en voulait, il a su parler aux bonnes personnes et les impliquer dans son projet"*.

1 Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
Les Défis ruraux - 02 32 70 19 50 - contact@defis-ruraux.fr

Ainsi, Georges Bazin, éleveur et administrateur du Civam, le parraine et l'association lui permet d'accéder à une aide "Coup de pouce" du Conseil régional Haute-Normandie ainsi qu'à un prêt d'honneur de l'ADIE². Il s'installe donc avec 18 000 euros et son petit troupeau d'une trentaine de brebis et de chèvres. Un ancien bibliobus, racheté d'occasion, sert à la fois d'habitation, de fromagerie et de quai de traite ! Enfin, les fromages et les yaourts sont vendus sur place, ainsi qu'au marché de Honfleur deux fois par semaine.

Un "contrat brebis"

Ce qui a attiré Jean-Luc et Ariane dans cette installation atypique, c'est aussi la convivialité que crée le nomadisme. *"Le fait de ne pas avoir de clôture oblige à être tout le temps avec les animaux et à faire des rencontres. Pour moi, c'est le lien social qui est le plus motivant"*, explique Jean-Luc. Il faut dire que le berger ne manque pas d'imagination. A l'instar de ce qui se fait en Afrique, il propose aux particuliers un "contrat brebis" dans un esprit de démarche solidaire. Pour 150 euros mis sur la table, ils lui permettent d'acheter une brebis, somme remboursée avec le premier agneau qu'il fait découper et livre en caissette. Ou encore, il écrit tous les ans à ses clients pour leur expliquer à quoi a servi l'argent des fromages qu'il vend un peu plus cher que les autres producteurs. Prochains objectifs : trouver un statut (pour l'instant il n'est que cotisant solidaire) et aller à la rencontre des écoles avec le troupeau et le camion.

Marie Suzanne Rangheard

Article extrait du n°338 du 17 juillet 2007, de la revue Transrural Initiatives

2 Association pour le droit à l'initiative économique -
<http://www.adie.org/>